



DROIT D'ALERTE

Carcassonne, le 18 mars 2020

À Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques par intérim

Par la présente et par annotation du cahier ad-hoc, les représentants signataires de Solidaires Finances Publiques, FO Finances et CGT déposent un droit d'alerte concernant l'ensemble des agents de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aude.

En effet, vu les conditions sanitaires exceptionnelles et la « situation de guerre » décrétée par le gouvernement, nous constatons que les consignes de confinement ne sont pas respectées sur l'ensemble des services et postes dans le département. Pourtant, les préconisations du gouvernement sont assez claires : distanciation sociale, division par 10 du nombre moyen de contacts (50 habituellement) de chaque individu, restriction de circulation.

A l'évidence, le Plan de Continuation de l'Activité décliné dans les services ne tient aucun compte de ces éléments, les missions prioritaires exigeant le maintien en présentiels de TOUS les agents, sauf les agents empêchés ou les télétravailleurs, occasionnels ou sous convention.

Cette situation n'est pas acceptable et il est nécessaire, partout, que les équipes maintenues au travail soient calibrées pour permettre cette distanciation.

Ces missions prioritaires ont été définies au plan national, à savoir : les SIE -pour application des mesures en faveur des entreprises-, la paie de tous les fonctionnaires de la Fonction Publique, les autres dépenses publiques et la comptabilité d'État. Toutes les missions des autres services (SIP, SPF, cadastre, PRS, PCE, PCR, Domaines, brigades, accueil, services communs, Direction -hors-comptabilité), n'ont pas été jugés prioritaires. Depuis le début de la crise, nous constatons avec effroi l'incapacité de la Direction locale à communiquer clairement et de manière réactive des consignes. Jusqu'à ce jour, les chefs de service n'ont aucune mesure lisible et certains ont donc demandé aux agents d'être présents alors qu'il s'agit pourtant de services non prioritaires !

Pour tous les services concernés par des missions prioritaires, il faut véritablement faire travailler un minimum d'agents.

Pour tous les autres services, il faut imposer et faire respecter les mesures de confinement. Dans nombre de services à ce jour, nous constatons que certains chefs de service, faute de consignes claires, essaient de faire venir le plus possible d'agents. Nous exerçons un droit d'alerte et nous inviterons tous les agents concernés à exercer leur droit de retrait si des mesures respectueuses des directives gouvernementales ne sont pas prises. Les décisions prises au plus haut niveau de l'État doivent à minima être respectées par les représentants de l'Administration, Direction des Finances Publiques incluses.

Pour ce faire, toutes les agentes et tous les agents qui ne sont pas en télétravail et qui n'exercent pas de missions prioritaires doivent rester à la maison !